



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 27 mars 2024 à 19 h 00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	26

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danielle, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MANDINE David, AYME Michel, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à RICARD Isabelle, ROUSSIER Michel donne pouvoir à VANHALST Philippe, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, URAS Patrick donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie

Conseillers Municipaux absents : MILAD Lydie, POSTIAUX Régis, SERAFINI Audrey

Délibération N° 24/42-

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET ANNEXE DE L'ABBAYE DE SILVACANE

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

Lors de la séance du 8 Février 2024, le Conseil Municipal a débattu sur les orientations budgétaires pour l'année 2024. A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le budget primitif du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane pour l'exercice 2024 soumis à votre adoption.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget de l'Abbaye de Silvacane,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 25 Mars 2024,
Vu la délibération n° 24/01 du 8 Février 2024 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif pour l'exercice 2024 de l'Abbaye de Silvacane, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2024 de l'Abbaye de Silvacane, arrêté comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	713 421,12 €	713 421,12 €
Investissement	1 145 611,82 €	1 145 611,82 €
TOTAL	1 859 032,94 €	1 859 032,94 €

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2024

Application agréée E-legalite.com

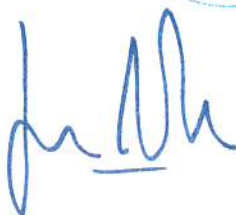
PRECISE que la note de présentation brève et synthétique prévue à l'Article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est jointe à la présente délibération.

PRECISE que le Budget de l'exercice 2024 a été établi et voté par nature ; auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la Circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (publiée au J.O le 24 avril 1966)

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO



Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Sous-Préfecture
le 09/04/24 et de la publication
ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2024

Application agréée E-legalite.com